

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230327-DEL2702202311-DE

DEPARTEMENT DU NORD

ARRONDISSEMENT DE DOUAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA VILLE DE
GUESNAIN
Séance du 27 février 2023**

L'an deux mille vingt trois, le vingt sept février, à dix huit heures trente, le Conseil Municipal de la Ville de GUESNAIN s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame LUCAS Maryline à la suite d'une convocation régulière qui lui a été faite le 21 février 2023 laquelle convocation a été affichée à l'entrée de la MAIRIE conformément à la loi.

Nombre de Membres en exercice : 27

Présents :

Madame LUCAS Maryline – Maire

Messieurs et Mesdames SAENEN Romuald – TAIRA Marylène - LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed - FERMEN Claudine - DOISY Bernard - CASPERS Mauricette – CARRE Odilon – Adjoint

Messieurs et Mesdames SENEZ Jean-Pierre – PLANCKE Dorothée – LAMBERT Gaston - KAPOUN Jean-Jacques - PILNIAK Alain - KHELIFA Armelle – CANIVET Bertrand – MARTIN Nuccia - WILLERVAL Aurore –BLANCHARD Perrine (arrivée au point n° 3) - DELCAMBRE Chantal –MORAWIEC Laurent - DEVRED Sylvain – DUCATILLION Béatrice -

Absents ayant donné procuration

Madame AMADEI Corinne à Madame LUCAS Maryline

Monsieur DEFAUQUET Gérald à Monsieur SENEZ Jean Pierre

Monsieur EZAHOUID Mohamed à Monsieur LAHSEN BEN BRAHIM Mohamed

Absents :

Madame BLANCHARD Perrine (jusqu'au point n° 2) - Monsieur GOLA Éric – Madame LEVEQUE Jennifer

Secrétaire de séance : Madame KHELIFA Armelle

DEPRECIATION DE CREANCES

Madame le Maire explique que le retard de paiement fait porter un risque sur le recouvrement de la créance.

Il se traduit comptablement par la constatation d'une provision pour dépréciation des comptes de tiers ce qui contribue à donner une image fidèle et sincère du patrimoine et du résultat de la collectivité.

Le montant de la dépréciation (et son ajustement ultérieur) s'appuie sur l'état des restes depuis plus de 2 ans (au 31/12 de l'exercice).

Des crédits doivent être inscrits au budget primitif 2023 pour 570.87 € selon l'état établi par le Service de Gestion Comptable de DOUAI.

Elle propose d'accepter l'ouverture d'une provision au compte 68174 au titre des créances douteuses et de bien vouloir l'autoriser à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

Le Conseil Municipal,

Vu l'exposé de Madame le Maire,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Envoyé en préfecture le 03/03/2023

Reçu en préfecture le 03/03/2023

Publié le

ID : 059-215902768-20230227-DEL2702202311-DE

- accepte l'ouverture d'une provision d'un montant de 570.87 € au compte 68174 au titre des créances douteuses
- autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance,
Pour extrait conforme,

Le Maire,

Maryline LUCAS

Le Secrétaire de séance,

Armelle KHELIFA



A large, loopy handwritten signature in black ink, which appears to be 'Armelle KHELIFA', written over a faint circular stamp or mark.